

Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs

Rapport et recommandations

Commission sur la culture,
le patrimoine et les sports



Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Pour un accès inclusif aux plateaux sportifs

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 13 mai 2024

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

Vice-présidence

M. Dimitrios Jim Beis
Arrondissement de
Pierrefonds-Roxboro

Membres

M^{me} Marie-Claude Baril
Arrondissement de Rivière-
des-Prairies–Pointe-aux-
Trembles

M^{me} Virginie Journeau
Arrondissement de Rivière-
des-Prairies–Pointe-aux-
Trembles

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Mindy Pollak
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

M. Serge Sasseville
Arrondissement de Ville-Marie

M^{me} Anne-Marie Sigouin
Arrondissement Le Sud-Ouest

Montréal, le 13 mai 2024

M^{me} Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations formulées à la suite de l'examen de l'accès inclusif de la population montréalaise aux plateaux sportifs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Jocelyn Pauzé
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice - soutien
aux commissions
permanentes

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1. DÉMARCHE.....	5
1.1 Description du mandat	5
1.2 Déroulement des travaux	5
1.3 Adoption des recommandations	7
2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS.....	8
2.1 Mise en contexte	8
2.2 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs	9
2.3 Lutter contre les discriminations et les violences dans les plateaux sportifs.....	20
2.4 Aménager les plateaux sportifs pour les rendre accessibles et attrayants pour toutes et tous	23
2.5 S'outiller davantage pour une prise de décision éclairée.....	28
2.6 Des partenariats et des processus administratifs favorisant l'accès inclusif aux plateaux sportifs	32
CONCLUSION.....	39
ANNEXE 1 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal	40
ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants	41
ANNEXE 3 : Recommandations.....	42

INTRODUCTION

En 2023, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, d'examiner l'accès inclusif aux plateaux sportifs. La Commission a ainsi cherché à connaître les besoins et les obstacles rencontrés par la population montréalaise en matière d'accessibilité aux plateaux sportifs afin de proposer des avenues qui contribueraient à rendre ces installations davantage inclusives.

Pour examiner ces questions, la Commission utilise la notion d'accès inclusif comprise dans le *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025* de la Ville de Montréal¹. Les travaux de la Commission s'inscrivent effectivement en ligne directe avec les grandes orientations de la Ville qui se trouvent dans ce plan ainsi que dans la planification stratégique Montréal 2030, plus largement. Ces travaux font également écho à la *Déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal*, adoptée par la Ville en août 2021, qui « réaffirme l'importance du loisir public comme un service essentiel incontournable ».

Le présent rapport sur l'accès inclusif aux plateaux sportifs montréalais comprend deux sections. La première décrit la démarche adoptée par la Commission pour la conduite de son examen. La deuxième fait état de l'analyse de l'information recueillie par la Commission et de ses recommandations.

En annexe se trouvent la liste des personnes-ressources (annexe 1), la liste des intervenantes et intervenants (annexe 2) et les recommandations (annexe 3).

¹ Les caractéristiques d'un accès inclusif y sont définies ainsi :

Disponibilité : en quantité et en temps (distance)

Accessibilité : composantes physiques et/ou technologiques

Acceptabilité : valeurs, attitudes et compétences véhiculées dans les interventions

Abordabilité : coûts directs et indirects associés à l'accès aux services

Utilisabilité : facilité avec laquelle les personnes peuvent agir avec les conditions environnementales du service

Adaptabilité : capacité d'interventions ponctuelles et individualisées pour répondre aux besoins des personnes

1. DÉMARCHE

1.1 Description du mandat

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) de la Ville de Montréal, présidée par M. Jocelyn Pauzé, a amorcé en juin 2023 une réflexion sur l'accès inclusif aux plateaux sportifs à Montréal.

Plus précisément, c'est dans le cadre d'un mandat d'initiative que les travaux de la CCPS se sont intéressés aux éléments suivants :

- Mieux comprendre les besoins de la population montréalaise en matière d'accessibilité aux plateaux sportifs ;
- Mieux connaître les obstacles rencontrés par la population montréalaise pour accéder aux plateaux sportifs ;
- Identifier des mesures pour renforcer l'accès inclusif aux plateaux sportifs.

Dans le cadre de ce mandat, la Commission utilise l'expression « plateaux sportifs » pour faire référence aux plateaux sportifs intérieurs, comme les gymnases par exemple, et extérieurs, comme les parcs et les multiples aires sportives qu'ils accueillent.

Ce mandat s'inscrit en continuité avec les travaux précédents de la Commission comme le [Diagnostic du loisir public montréalais](#) de 2019 et la [Consultation publique sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028](#) de 2018.

Au terme de l'étude de ce dossier, la CCPS formule des recommandations pour favoriser l'accès inclusif de toute la population aux plateaux sportifs montréalais. Ces recommandations s'articulent autour des cinq thématiques suivantes :

1. Faciliter l'accès aux plateaux sportifs;
2. Lutter contre les discriminations et les violences dans les plateaux sportifs;
3. Aménager les plateaux sportifs pour les rendre accessibles et attrayants pour toutes et tous;
4. S'outiller davantage pour une prise de décision éclairée ;
5. Des partenariats et des processus administratifs favorisant l'accès inclusif aux plateaux sportifs.

1.2 Déroulement des travaux

Au printemps 2023, la CCPS a entrepris l'étude de ce dossier à huis clos avec deux présentations d'unités d'affaires de la Ville au sujet de l'offre de services en sports et activités physiques inclusive pour toutes et tous. Les présentations ont permis à la Commission d'avoir un aperçu des pratiques existantes relatives à cette offre à Montréal.

Les membres de la Commission ont d'abord reçu le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) dans le cadre d'une séance de travail à huis clos le 7 juin 2023. Cette première présentation a permis à la Commission d'avoir un survol de l'offre de services, par

la Ville et les arrondissements, en sports et activités physiques inclusive pour toutes et tous. Le SGPMRS a notamment présenté les résultats d'un sondage réalisé auprès des arrondissements et du Service pour connaître les pratiques inclusives existantes et la perception des équipes à ce sujet. Ces résultats ont permis d'avoir un aperçu des groupes de personnes (ex. personnes âgées, personnes à faible revenu, etc.) qui sont visés par les arrondissements et le SGPMRS dans leur offre en sports et activités physiques. Le sondage a ainsi mis en lumière une vingtaine d'exemples d'initiatives d'inclusion liée à cette offre. La présentation du Service a également mis de l'avant certains constats et pistes de solution à considérer pour amorcer la réflexion sur une offre en sports et activités physiques davantage inclusive.

Les commissaires de la CCPS ont par la suite souhaité pouvoir mieux comprendre la manière dont l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est intégrée dans l'offre de services en sports et activités physiques à Montréal. Pour ce faire, les membres de la Commission ont reçu des représentantes du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) lors d'une séance de travail à huis clos le 21 juin 2023. Cette rencontre a été l'occasion pour les membres de la Commission de prendre connaissance des résultats de l'accompagnement en ADS+ pour le nouveau complexe aquatique Rosemont et des résultats de l'application de l'ADS+ à la Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social de l'arrondissement MHM.

À la suite de ces premières présentations, la Commission a décidé de concentrer ses travaux sur l'accès inclusif aux plateaux sportifs plus spécifiquement. L'accent mis sur les plateaux sportifs permet de concentrer les travaux de la Commission sur un aspect circonscrit de l'offre en sports et loisirs de la Ville. En ce sens, il est important de souligner que les sujets de la programmation et des événements sportifs ne sont pas des éléments centraux de la réflexion de la Commission.

Afin d'alimenter ses travaux à ce sujet, la Commission a décidé d'inviter des organismes qui travaillent sur la question de l'offre en sports et loisirs pour les groupes sous-représentés dans les plateaux sportifs. La Commission souhaitait ainsi mieux connaître les besoins de la population montréalaise à travers le point de vue des organismes qui travaillent auprès d'elle sur le terrain. Les organismes ont été sélectionnés en fonction de leur travail auprès d'une diversité de groupes de population montréalaise (femmes, adolescentes, personnes avec des limitations fonctionnelles, personnes migrantes et racisées, personnes de la communauté 2SLGBTQIA+, personnes âgées, personnes autochtones) et en fonction de leur expertise sur l'accessibilité aux sports et loisirs.

Au total, ce sont 14 organismes qui sont venus à la rencontre de la Commission lors de cinq séances de travail qui se sont tenues à huis clos, en présentiel ou en virtuel, entre octobre 2023 et janvier 2024. En ordre alphabétique, les organismes rencontrés par la Commission sont :

- AlterGo
- Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

- Conseil des Montréalaises
- Conseil québécois du loisir
- FADOQ - Région île de Montréal
- Filleactive
- Montréal Autochtone
- Montréal physiquement active (MPA)
- Organisme Respire
- Plein air interculturel
- Sport'Aide
- Sports Montréal
- Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)
- Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM)

Dans le cadre de ces séances de travail, les membres de la Commission ont reçu beaucoup d'information de la part des organismes sur les obstacles rencontrés par divers groupes de population dans leur accès aux plateaux sportifs, de même que sur les gestes à poser pour réduire les barrières d'accès. Toute cette information a été analysée de manière transversale à travers la notion d'accès inclusif. Les échanges avec les organismes ont permis aux commissaires d'identifier les pistes d'actions que la Ville pourrait suivre pour favoriser l'accès inclusif de toutes et tous aux plateaux sportifs.

À la suite des rencontres avec les organismes, la Commission a tenu cinq séances de travail, en février et mars 2024, afin d'élaborer les 20 recommandations qu'elle présente dans ce rapport.

Au total, ce sont 13 séances de travail qui ont été consacrées à l'étude de ce dossier.

1.3 Adoption des recommandations

La Commission a adopté ses recommandations à l'unanimité lors d'une séance de travail le 26 mars 2024.

Les 20 recommandations de la Commission constituent le cœur du présent rapport (section 2) et sont reproduites intégralement à l'annexe 3.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Cette deuxième partie fait état de l'analyse réalisée par la CCPS, pour l'élaboration de ses recommandations, à partir de l'information qu'elle a recueillie auprès des unités d'affaires de la Ville et des organismes.

2.1 Mise en contexte

Dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (art. 22), la Ville de Montréal s'est engagée à :

- Aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.

La CCPS a examiné ces engagements sous l'angle de l'accès inclusif aux plateaux sportifs.

Le loisir est un droit fondamental reconnu dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (art.24). Ce droit ne peut s'exercer dans les plateaux sportifs que si ceux-ci sont accessibles à toutes et à tous. La Commission a donc cherché à connaître les besoins et les obstacles rencontrés par la population montréalaise en matière d'accessibilité aux plateaux sportifs afin de réduire les barrières qui entravent la pratique du loisir et des sports dans ces installations.

Pour examiner ces questions, la Commission a fait sienne la notion d'accès inclusif qu'on retrouve dans le *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025* de la Ville de Montréal. Les caractéristiques d'un accès inclusif y sont définies ainsi :

- Disponibilité : en quantité et en temps (distance)
- Accessibilité : composantes physiques et/ou technologiques
- Acceptabilité : valeurs, attitudes et compétences véhiculées dans les interventions
- Abordabilité : coûts directs et indirects associés à l'accès aux services
- Utilisabilité : facilité avec laquelle les personnes peuvent agir avec les conditions environnementales du service
- Adaptabilité : capacité d'interventions ponctuelles et individualisées pour répondre aux besoins des personnes

La Commission remercie les organismes qui ont partagé leurs perspectives sur ces différents aspects de l'accès inclusif aux plateaux sportifs. Dans sa démarche, la Commission a cherché à traduire ces perspectives en recommandations afin de rendre les plateaux sportifs montréalais davantage inclusifs pour l'ensemble de la population. Ces recommandations proposent des pistes d'actions pour bonifier le travail déjà en cours, mais elles mettent également en lumière certains aspects de l'offre en plateaux sportifs sur lesquels la Ville devrait se pencher de plus près.

La Commission a élaboré ses recommandations en prenant en considération le fait que les arrondissements sont responsables de l'organisation de l'offre en sports et loisirs² et que cette offre est possible grâce à la grande contribution des organismes partenaires issus du milieu associatif en sports et loisirs³.

La Commission remercie également le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour l'accompagnement offert dans le cadre de cette démarche.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet les constats et les recommandations suivantes :

2.2 Faciliter l'accès aux plateaux sportifs

Pour les membres de la Commission, rendre les plateaux sportifs davantage inclusifs passe d'abord par une plus grande facilité d'accès à ceux-ci. Les commissaires ont pu constater que plusieurs éléments présentés par les organismes rencontrés par la Commission se recoupaient au sujet des meilleurs moyens à adopter pour renforcer l'accessibilité.

Un premier élément à prendre en compte est celui des barrières économiques. En effet, les organismes ont soulevé, presque unanimement, que les tarifs associés à la pratique d'activités physiques et sportives dans les plateaux sportifs représentent une barrière d'accès importante pour plusieurs groupes de population. Comme le note le Conseil des Montréalaises : « un revenu faible, tout comme le fait de venir d'un milieu modeste, s'accompagne d'une probabilité moindre de pratiquer des activités physiques ou sportives »⁴. C'est notamment le cas pour certains groupes de population comme les personnes avec des limitations fonctionnelles, les personnes nouvellement arrivées et les personnes âgées, qui ont des revenus limités. C'est un enjeu que la Ville nomme déjà dans le *Plan directeur du sport et du plein air urbains*, qui indique que « l'accessibilité économique des sports [...] est une source importante d'inégalités sociales et de disparités entre les arrondissements »⁵. Les organismes enjoignent la Ville à en faire plus à ce sujet et font plusieurs propositions à cet égard, comme de moduler les prix en fonction des revenus, d'avoir des offres familiales, de se rapprocher de la gratuité, de prêter gratuitement l'équipement et de mieux faire connaître les programmes d'aide aux abonnements sportifs existants tels que le programme Accès-Loisirs qui devrait aussi être étendu.

Un autre élément qui apparaît comme étant primordial aux yeux des commissaires est de pouvoir assurer l'accessibilité universelle des plateaux sportifs. Les personnes avec des

² Selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs.

³ « Sur l'île de Montréal, plus de 1 800 organismes offrent près de 80 % des programmes et activités de culture, sport, loisir, plein air et développement social (services, activités libres ou organisées) » (Ville de Montréal, 2018, *Plan directeur du sport et du plein air urbains*, p.10).

⁴ Conseil des Montréalaises (2023), *Femmes et sports : une course à obstacles*, p.11.

⁵ Ville de Montréal (2018), *Plan directeur du sport et du plein air urbains*, p.60.

limitations fonctionnelles⁶ rencontrent de nombreuses barrières à leur usage de ces installations comme l'ont rapporté certains organismes. Dans la *Politique municipale d'accessibilité universelle* de la Ville de Montréal⁷, il est inscrit que « l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population ». Pour permettre une telle utilisation dans les plateaux sportifs, les commissaires sont d'avis que des efforts supplémentaires doivent être consentis, et ce, en particulier en matière d'entretien. Les commissaires ont effectivement été particulièrement marqués par les propos d'un des organismes qui a indiqué qu'un plateau sportif accessible à 95 % n'est tout simplement pas accessible. Les organismes ont en effet souligné que les efforts poursuivis pour rendre accessibles les plateaux sportifs sont importants, mais que le manque d'entretien et les délais de réparation, même pour les endroits neufs ou rénovés, créent tout de même des enjeux d'accessibilité. Les commissaires sont d'avis que l'entretien des équipements d'accessibilité universelle devrait être considéré comme prioritaire. Pour ce faire, la Commission invite la Ville à se doter de mécanismes qui seraient plus spécifiquement dédiés aux plateaux sportifs. Les commissaires retiennent également que l'aménagement et la mise à niveau des plateaux sportifs doivent permettre d'accueillir plusieurs athlètes avec des limitations fonctionnelles à la fois pour permettre les activités physiques et sportives d'équipe, notamment lors de compétitions.

Par ailleurs, les commissaires sont d'avis qu'il est essentiel de favoriser la pratique libre et l'initiation aux activités physiques et sportives. Pour ce faire, plusieurs des organismes rencontrés invitent la Ville à encourager davantage le prêt gratuit d'équipements et de matériels sportifs et de plein air. C'est une pratique qu'on retrouve déjà à différentes échelles dans certains arrondissements et qui gagnerait à être étendue à une plus grande échelle, selon les membres de la Commission. En plus de répondre aux enjeux de barrières économiques, le prêt d'équipements est une manière de favoriser la pratique libre en misant sur les plateaux sportifs extérieurs dans un contexte où le nombre de plateaux sportifs intérieurs est limité. Les commissaires identifient dans leurs recommandations les différentes conditions gagnantes afin de pouvoir rejoindre les différents publics cibles et ainsi véritablement favoriser l'accès aux activités physiques et sportives dans les plateaux sportifs.

En plus du prêt d'équipement, la pratique des portes ouvertes est une bonne manière de faciliter l'accès aux plateaux sportifs selon certains organismes rencontrés par la Commission. Par exemple, à Calgary, chaque année, il y a un événement de portes ouvertes intitulé *All sport one day* où les jeunes sont invités à expérimenter une nouvelle activité physique ou un nouveau sport. Les portes ouvertes, qui invitent les gens à s'initier à une nouvelle activité, permettent de s'attaquer à plusieurs barrières d'accès comme de réduire

⁶ Selon le Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA Montréal) : « Les personnes ayant des limitations fonctionnelles peuvent vivre avec plusieurs types de déficience tels que : la déficience auditive ; la déficience intellectuelle ; les troubles du spectre autistique ; la déficience motrice ; la déficience visuelle ; les problèmes du langage et de la parole ; les troubles de santé mentale, etc. » (<https://rutamtl.com/ressources/definitions/>).

⁷ Disponible [ici](#).

l'achalandage accru pour l'inscription à certaines activités et de rompre avec la perception qu'il faut déjà avoir les habiletés pour participer à une activité physique et sportive. Le sentiment de manque de compétence a effectivement été présenté par certains organismes comme une importante barrière d'accès aux activités sur les plateaux sportifs, notamment pour les personnes nouvellement arrivées et les adolescentes.

Au sujet de la pratique libre⁸, les commissaires estiment qu'un meilleur partage des plateaux sportifs existants est nécessaire afin de soutenir celle-ci. À cet égard, les commissaires partagent l'idée que « dans la volonté d'encourager tous les citoyens à être actifs quotidiennement, le sport et le plein air urbains ne peuvent pas être pensés qu'à travers le filtre traditionnel des activités fédérées ou organisées »⁹. La cohabitation difficile avec ces dernières sur les plateaux sportifs a effectivement été nommée de façon unanime par les organismes rencontrés comme étant une barrière d'accès à ces installations. Les membres de la Commission considèrent que l'intérêt grandissant pour la pratique libre dans les plateaux sportifs devrait être davantage soutenu notamment par des plages horaires qui y sont dédiées. Une autre manière de favoriser la pratique libre est de permettre davantage le multi-usage des plateaux sportifs. Par exemple, un terrain de football peut servir à un club de marche de personnes âgées lorsqu'il n'est pas utilisé. De même qu'un gymnase pourrait être rendu disponible pour de la danse, qui est une activité physique qui peut correspondre aux intérêts de certaines communautés, selon l'un des organismes rencontrés. Bref, considérant le nombre limité de plateaux sportifs, les commissaires jugent qu'une plus grande flexibilité est nécessaire pour s'assurer de l'usage de ceux-ci par une grande diversité de Montréalaises et Montréalais.

Les commissaires considèrent qu'une des autres voies pour faciliter l'accès aux plateaux sportifs est d'avoir une offre de plateaux sportifs davantage diversifiée. Pour les organismes rencontrés, cela permettrait d'avoir une offre qui serait plus en phase avec les besoins de la population montréalaise. Ces besoins sont en effet en constante évolution, notamment en fonction des changements démographiques dans chaque secteur de la Ville. De plus, les besoins des groupes sous-représentés dans les plateaux sportifs devraient davantage être pris en compte. Par exemple, certains organismes ont fait remarquer que l'offre est peu adaptée aux préférences des filles. À ce sujet, le Conseil du statut de la femme¹⁰ met de l'avant les résultats d'une étude¹¹, réalisée auprès de 139 élèves d'écoles secondaires québécoises, selon laquelle les filles mentionnent que leurs intérêts en matière d'activités physiques ne sont pas pris en compte et que cela nuit à leur pratique sportive. Il y a donc un intérêt à développer une offre de plateaux sportifs qui correspond aux préférences des filles, d'autant plus que les données démontrent qu'elles sont moins actives que les garçons

⁸ « Les activités sportives libres se font de manière spontanée ou régulière et sont pratiquées individuellement ou en groupe, mais sans encadrement de personnel et sans inscription préalable. Elles se pratiquent dans des installations sportives ou à l'extérieur. Des espaces, des infrastructures, des équipements et des ressources d'accueil et d'entretien sont mis à la disposition des participants » (Ville de Montréal, 2014, *Montréal physiquement active Plan d'action régional - 2014-2025*, p.11).

⁹ Ville de Montréal (2018), *Plan directeur du sport et du plein air urbains 2018-2028*, p.4.

¹⁰ Conseil du statut de la femme (2022), *Femmes et sport : constats et enjeux*, p.23.

¹¹ Dubuc, M., et al. (2021), *High school students voice regarding school-based physical activity: Perceived barriers and facilitating factors. Health Behavior and Policy Review*, 8(4), p. 331-341.

à l'adolescence. D'après les commissaires, avoir une offre diversifiée signifie également de tenir compte de la popularité des activités dans les initiatives et investissements en sports et loisirs. Pour parvenir à diversifier les plateaux sportifs, les organismes rencontrés invitent la Ville à multiplier les aménagements de proximité de manière innovante, plutôt que de miser sur de grosses installations sportives.

Un dernier élément indispensable pour faciliter l'accès aux plateaux sportifs, serait d'améliorer les communications autour des plateaux sportifs et l'offre d'activités qu'on y retrouve. C'est un enjeu qui est largement reconnu et la majorité des organismes ont souligné qu'il s'agit d'une des principales barrières d'accès aux plateaux sportifs. Les commissaires sont d'avis qu'il faut donc améliorer les communications, notamment en facilitant l'accès à l'information. En effet, d'un plateau sportif à l'autre, l'information disponible diffère. Avoir une information uniforme faciliterait grandement l'accès à ces installations. Plus largement, la programmation des plateaux sportifs gagnerait à être mieux connue d'autant plus que certains organismes ont rapporté qu'il existe une perception entourant le manque d'activité, entre autres pour les personnes débutantes.

Les organismes ont également mis en lumière l'importance d'avoir des communications ciblées et adaptées pour rejoindre les groupes sous-représentés dans les plateaux sportifs. Les organismes ont proposé diverses stratégies, comme celle de diffuser l'information via diverses organisations, telles que des écoles de francisation ou des organismes autochtones. En outre, les organismes ont soulevé l'importance de la représentation dans les communications sur les plateaux sportifs. Il faut que celles-ci puissent permettre aux adolescentes, aux personnes racisées, aux personnes autochtones et aux personnes de la communauté 2SLGBTQIA+, notamment, de se reconnaître, et ce, en plus de faire rayonner des athlètes que l'on voit moins souvent comme les athlètes avec des limitations fonctionnelles. L'objectif étant que toutes et tous puissent se sentir à sa place sur les plateaux sportifs.

Finalement, les travaux ont permis de soulever un enjeu entourant les communications auprès des organismes partenaires, qui cherchent à connaître les disponibilités des plateaux sportifs pour leurs activités. Ceux-ci se retrouvent à devoir appeler chacun des arrondissements pour avoir l'information. Aux yeux des commissaires, il apparaît donc essentiel de faciliter la transmission d'informations aux organismes partenaires. En somme, les membres de la Commission sont d'avis que ces différents aspects de communications sont cruciaux à prendre en compte afin de faciliter l'accès des Montréalaises et Montréalais aux plateaux sportifs.

CONSIDÉRANT que le tarif des activités ayant lieu dans les plateaux sportifs représente une barrière d'accès importante pour les personnes ayant des revenus modestes ;

CONSIDÉRANT que le programme Accès-Loisirs permet aux personnes qui ont un revenu modeste de s'inscrire gratuitement à une vaste gamme d'activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'une minorité d'arrondissements ont adopté le programme Accès-Loisirs et l'intérêt de le déployer plus largement à l'ensemble des arrondissements ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'optimiser l'administration du programme Accès-Loisirs ;

CONSIDÉRANT que l'adoption du programme Accès-Loisirs peut contribuer à une plus grande équité dans l'accès aux places gratuites dans les activités physiques et sportives ayant lieu dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'adhésion des organismes partenaires de l'offre en sports et loisirs au programme Accès-Loisir pour assurer son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les ententes qui permettent à certains organismes sportifs d'offrir l'accès à des activités physiques et sportives à tarifs réduits ou gratuitement ;

CONSIDÉRANT l'importance de mieux faire connaître les programmes d'aide existants qui permettent d'avoir accès gratuitement ou à tarif réduit aux activités sur les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT qu'une des actions du *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025* est d'« Accélérer la poursuite de l'étude de modèles de tarification sociale des services publics (transport collectif, sport, loisir, culture, etc.) » (action 1,16) ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-1 Réduire les barrières économiques à l'accès aux plateaux sportifs en :

- a. Incitant l'ensemble des arrondissements à mettre en place le programme Accès-Loisirs, en bonifiant celui-ci et en faisant mieux connaître les bénéfices du programme ;
- b. Évaluant la possibilité d'instaurer une tarification sociale pour l'offre en sports et loisirs dans les plateaux sportifs.

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Montréal dans sa *Politique municipale d'accessibilité universelle* (2011) « d'intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales » ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du *Plan nature et sports* adopté par la Ville de Montréal en 2021 est de « Bonifier l'accès aux infrastructures municipales pour les activités sportives adaptées » ;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action municipal en accessibilité universelle est en cours de conceptualisation ;

CONSIDÉRANT que le *Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants* contient des recommandations générales par rapport aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT les efforts poursuivis pour rendre accessibles les plateaux sportifs, notamment lors de leur mise aux normes ;

CONSIDÉRANT que même les plateaux sportifs neufs ou rénovés connaissent des enjeux d'accessibilité universelle en raison du manque d'entretien des équipements d'accessibilité universelle (ex. bouton-poussoir, ascenseur, etc.) ;

CONSIDÉRANT que les délais de réparation des équipements d'accessibilité universelle occasionnent un bris de service pour les personnes avec des limitations fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT que dès qu'un élément du parcours au sein d'un plateau sportif n'est pas accessible, le plateau sportif n'est de facto plus accessible universellement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de rehausser les exigences pour s'assurer de l'accessibilité universelle des plateaux sportifs ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-2 Développer un complément au *Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants* qui soit spécifique aux plateaux sportifs, incluant des normes d'entretien, et de mettre en place des mécanismes assurant le respect de l'application de ces normes.

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'initiation aux activités physiques et sportives dans un contexte de sédentarité accrue ;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les barrières d'accès aux équipements disponibles dans les plateaux sportifs tels que les frais de location et le besoin de réserver ;

CONSIDÉRANT qu'il y a majoritairement de la location d'équipements dans les parcs-natures et les grands parcs ;

CONSIDÉRANT que des arrondissements ont diverses pratiques de prêts d'équipements et qu'un recensement des diverses initiatives faciliterait le partage d'informations sur les pratiques prometteuses ;

CONSIDÉRANT que les coûts du matériel sportif représentent une barrière d'accès aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'expérimentation de nouvelles activités sportives ;

CONSIDÉRANT que la pratique des portes ouvertes permet de niveler la participation aux différentes activités sportives dans un contexte de grande popularité de certaines activités et peut contribuer à faire découvrir les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de rejoindre tous les quartiers de chacun des arrondissements dans l'offre en sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT que les organismes locaux (ex. tables de quartier, organismes communautaires, maison de jeunes, etc.) ont une connaissance fine des besoins de la population en termes d'accès aux plateaux sportifs ainsi qu'aux équipements et matériels sportifs ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-3 Favoriser, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires de l'offre en sports et loisirs, l'initiation aux activités physiques et sportives en instaurant la pratique des portes ouvertes et le prêt gratuit et sans réservation d'équipements et matériels sportifs et de plein air :

- a. En appuyant d'une expertise-conseil, au besoin, les arrondissements ;
- b. En s'assurant que ces pratiques soient réparties équitablement sur le territoire de chacun des 19 arrondissements ;
- c. En consultant les organismes locaux.

CONSIDÉRANT l'importance d'« une adaptation évolutive des activités, au rythme des tendances et des besoins émergents » pour favoriser la pratique sportive pour toutes et tous telle qu'inscrit dans la *Politique du sport et de l'activité physique*¹² ;

¹² Disponible [ici](#).

CONSIDÉRANT que le *Plan nature et sports* indique que la Ville de Montréal « mise [...] sur la diversification de son offre d'activités » ;

CONSIDÉRANT que les plans directeurs, comme le *Plan directeur du sport et du plein air urbains*¹³, produits par la Ville de Montréal offrent des orientations communes par rapport aux enjeux en termes d'installations sportives, d'activités et de programmation ;

CONSIDÉRANT que seulement 14 % des adolescentes canadiennes de 12 à 17 ans atteignent la recommandation de 60 minutes d'activités physiques par jour (comparativement à 34 % pour les adolescents)¹⁴;

CONSIDÉRANT que 69 % des personnes âgées de 65 ans et plus à Montréal sont physiquement inactives¹⁵;

CONSIDÉRANT qu'une recherche¹⁶ sur les saines habitudes de vie des personnes immigrantes au Québec indique que la pratique régulière (hebdomadaire) d'un sport passe de 51 % avant immigration à 19 % après immigration.

CONSIDÉRANT que les changements démographiques, comme le vieillissement de la population ou la venue de personnes nouvellement arrivées, entraînent de nouveaux besoins particulièrement concernant les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'être à l'affût des nouvelles tendances en matière d'activités physiques et sportives pour s'assurer d'avoir une offre en sports et loisirs adaptée aux besoins de toute la population ;

CONSIDÉRANT le manque de plateaux sportifs pour certaines activités physiques et sportives dont la popularité a augmenté au cours des dernières années (ex. basketball, pickleball, escalade, athlétisme, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des plateaux sportifs qui correspondent aux champs d'intérêt des adolescentes (ex. volleyball) dans un contexte où 50 % des filles ne font pas de sport lorsqu'elles atteignent l'adolescence¹⁷ ;

¹³ Disponible [ici](#).

¹⁴ Source : Statistique Canada (2017), *Rapport sur la santé : Respect des Directives canadiennes en matière de mouvements sur 24 heures pour les enfants et les jeunes*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2017010/article/54875-fra.htm>

¹⁵ Source : Institut de la statistique du Québec (2016), *Recueil de statistiques, Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015. Partie 1. Habitudes de vie et comportements*, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2014-2015>

¹⁶ Source : Sercia P., Girard A. et Boucher G. V.. (2018), *La transformation des saines habitudes de vie liées à l'obésité en contexte d'intégration sociale des immigrants récents*, *Canadian Psychology*, 59(2) : 187-196. En ligne : <https://psycnet.apa.org/record/2017-27907-001>

¹⁷ Source : Femmes et sport au Canada (2022), *Le signal de ralliement*, <https://womenandsport.ca/fr/rally-report-2022/>

CONSIDÉRANT l'intérêt d'offrir des plateaux sportifs qui rendent les activités accessibles aux personnes débutantes (ex. piste de ski de fond sans dénivelé) ;

CONSIDÉRANT les efforts importants consentis par les équipes de la Ville et des arrondissements pour développer une offre en sports et loisirs adaptée à la population ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-4 S'assurer, en collaboration avec les arrondissements, d'avoir une offre diversifiée de plateaux sportifs en accentuant la prise en compte des besoins évolutifs des Montréalaises et Montréalais, en particulier des groupes sous-représentés dans les plateaux sportifs, et des activités physiques et sportives émergentes.

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter la disponibilité des plateaux sportifs à l'ensemble de la population montréalaise ;

CONSIDÉRANT que les « espaces collectifs [offrent] peu de polyvalence et complémentarité au plan des équipements récréatifs et sportifs pour permettre la pratique libre en toute saison » tel qu'indiqué dans le *Plan directeur du sport et du plein air urbain* ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de tirer davantage profit des plateaux sportifs extérieurs pour la pratique libre dans un contexte de nombre limité de plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt marqué pour la pratique libre ;

CONSIDÉRANT que la pratique libre contribue à l'initiation au sport et à l'activité physique ;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des activités physiques et sportives dans un contexte non compétitif pour favoriser la participation des adolescentes, notamment ;

CONSIDÉRANT l'importance de bien communiquer les plages horaires dédiées à la pratique libre ;

CONSIDÉRANT qu'un partage plus équitable des plages horaires disponibles dans les plateaux sportifs entre les organismes et la population est nécessaire pour favoriser un accès optimal de tous et toutes aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT que les plateaux sportifs peuvent servir à de multiples usages et que la rénovation des plateaux sportifs est une occasion pour revoir les aménagements afin de favoriser le multi-usage ;

CONSIDÉRANT les efforts en cours pour optimiser l'occupation des plateaux sportifs ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-5 Soutenir davantage la pratique libre, en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires en sports et loisirs, en encourageant la mise en place de plages horaires dédiées à cette pratique et le multi-usage dans les plateaux sportifs.

CONSIDÉRANT que les organismes rencontrés par la Commission ont souligné que le manque d'information sur les plateaux sportifs et leur programmation est une barrière importante à l'accès à ceux-ci ;

CONSIDÉRANT l'éparpillement de l'information à propos des plateaux sportifs dû au partage de responsabilités de l'offre en sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT que l'information concernant les plateaux sportifs sur les sites web montreal.ca et loisirs.montreal.ca est fragmentaire ;

CONSIDÉRANT que la ville de Toronto rend disponible une carte interactive¹⁸ permettant de retrouver facilement les informations (horaire, lieu, types d'activités, catégorie d'âge) concernant les activités de loisir offertes sans inscription au préalable ;

CONSIDÉRANT que les organismes rencontrés par la Commission ont rapporté qu'il y a une perception que les programmations dans les plateaux sportifs ne conviennent pas aux personnes débutantes ou qu'il manque d'activités pour enfants, notamment ;

CONSIDÉRANT que l'information disponible au sujet des équipements d'accessibilité universelle de chaque plateau sportif est limitée, notamment concernant les plateaux sportifs extérieurs ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour les personnes avec des limitations fonctionnelles d'avoir l'information au sujet des équipements d'accessibilité universelle et de leur état de fonctionnement pour planifier leur usage des plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT le besoin de pouvoir identifier les plateaux sportifs en fonction de certains critères (ex. accessibilité universelle, vestiaire universel, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte la fracture numérique ;

CONSIDÉRANT l'importance que les informations sur les plateaux sportifs soient à jour ;

¹⁸ Disponible [ici](#).

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des communications ciblées pour pouvoir rejoindre des groupes de population plus éloignés de l'appareil municipal ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les communications en fonction des groupes cibles ;

CONSIDÉRANT le besoin de donner plus de visibilité aux sports adaptés ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire la promotion de modèles féminins en sport ;

CONSIDÉRANT l'importance de représenter toute la population montréalaise dans les communications entourant les plateaux sportifs afin que toutes et tous se sentent interpellés ;

CONSIDÉRANT les efforts en cours pour réunir certaines de ces informations ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'améliorer le partage d'informations entre les acteurs impliqués dans l'offre en sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT le besoin soulevé par plusieurs organismes rencontrés par la Commission d'avoir un seul point de contact pour connaître les plages horaires disponibles dans les plateaux sportifs pour leurs activités ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-6 Améliorer les communications et l'accès à l'information sur les plateaux sportifs, en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires en sports et loisirs, en :

- a. Bonifiant et rendant facilement disponible et accessible l'information sur les plateaux sportifs incluant leur programmation, le coût des activités, les plages horaires disponibles pour la pratique libre et les équipements d'accessibilité universelle mis en place, notamment ;
- b. Faisant des communications ciblées et adaptées afin de promouvoir les plateaux sportifs et leurs programmations auprès des groupes de population qui rencontrent plus de freins à la fréquentation des plateaux sportifs ;
- c. S'assurant que les communications reflètent la diversité de la population montréalaise ;
- d. Se dotant d'un guichet unique pour faciliter le partage d'informations aux organismes concernant l'accès aux plateaux sportifs dans l'ensemble des arrondissements.

2.3 Lutter contre les discriminations et les violences dans les plateaux sportifs

Les membres de la CCPS sont d'avis que les enjeux de discrimination et de violence sont à considérer de façon prioritaire pour rendre les plateaux sportifs plus accessibles à toutes et à tous.

Les organismes rencontrés par la Commission ont en effet mis de l'avant l'importance pour les plateaux sportifs d'être des milieux exempts de discrimination. Il s'agit de s'assurer de créer un environnement inclusif afin que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais se sentent bienvenus dans ces installations. Pour ce faire, les organismes invitent la Ville à agir contre toutes les formes de discrimination qui peuvent se retrouver dans l'environnement des plateaux sportifs, car celles-ci peuvent avoir un effet délétère sur l'accès à ces installations. À cet égard, Montréal-Physiquement Active explique dans un mémoire déposé en 2023 que la littérature rapporte plusieurs formes de racisme et de discrimination dans le milieu sportif et que « ces expériences sont mentionnées notamment pour les communautés LGBTQIA2+, les autochtones, les femmes et les personnes racisées. Cela représente aussi une barrière majeure au maintien de leurs activités physiques et sportives »¹⁹. Pour créer un environnement inclusif, les organismes suggèrent à la Ville de sensibiliser, par divers moyens, l'ensemble des personnes usagères des plateaux sportifs à ces enjeux, entre autres. Les organismes ont également souligné l'importance de la formation du personnel de plateaux sportifs pour s'assurer d'un bon accueil de toutes et tous, notamment des personnes avec des limitations fonctionnelles, et d'éviter les comportements discriminatoires.

Par ailleurs, les membres de la Commission proposent de lutter plus directement contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles en contexte sportif qui peuvent notamment survenir dans les plateaux sportifs municipaux. Ces violences sont en effet un enjeu important. Par exemple, une étude²⁰ menée au Québec auprès de 1055 athlètes âgés de 14 à 17 ans a révélé qu'au cours de leur carrière sportive, 28 % de ces athlètes ont connu de la violence sexuelle, 40 % ont été victimes d'au moins une forme de violence physique et 80 % ont fait l'expérience d'au moins une forme de violence psychologique. Le Conseil des Montréalaises relève que les femmes sont plus à risque de subir ces violences et que c'est particulièrement le cas pour les femmes autochtones, les personnes de la diversité de genre, les femmes avec des limitations fonctionnelles, les aînées et les nouvelles arrivantes²¹. La Commission est d'avis, bien que les fédérations et associations sportives aient déjà des obligations en matière de protection de l'intégrité, que certaines mesures devraient être mises en place afin de s'assurer que les plateaux sportifs soient exempts de violence pour toutes les personnes usagères peu importe leur affiliation à une association sportive ou non. De cette manière, ce sont toutes les personnes et organisations qui

¹⁹ Montréal-Physiquement Active (2023), *Les activités physiques et sportives comme levier à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec en vue du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, p.6.

²⁰ Parent, S. et Vaillancourt-Morel, M.-P. (2021), *Magnitude and Risk Factors for Interpersonal Violence Experienced by Canadian Teenagers in the Sport Context*, *Journal of Sport and Social Issues*, 45(6), p.528-544.

²¹ Conseil des Montréalaises (2023), *Femmes et sports : une course à obstacles*, p.13.

évoluent dans l'environnement des plateaux sportifs qui devraient être impliquées dans la lutte contre les violences.

Les commissaires considèrent donc qu'il est primordial que la Ville agisse sur ces enjeux dans les plateaux sportifs. Pour ce faire, la Ville peut prendre appui sur des initiatives existantes, comme la plateforme « Je porte plainte », née de la collaboration du gouvernement du Québec, du Regroupement Loisir Sport du Québec, de Sport'Aide et des fédérations sportives, qui permet de déposer une plainte en cas d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence commis dans un contexte de sport, de loisir ou de plein air. En outre, les commissaires estiment que certains encadrements pourraient être ajoutés au niveau de la Ville. Les commissaires proposent également que toutes les parties prenantes des plateaux sportifs soient sensibilisées.

Les membres de la Commission proposent un ensemble de recommandations qui favoriseront un environnement exempt de violence et de discrimination sur les plateaux sportifs afin qu'ils soient plus inclusifs pour toutes et tous.

CONSIDÉRANT que les violences (physiques, psychologiques et sexuelles) existent à tous les niveaux de la pratique sportive (initiation, récréation, compétition et haut niveau) ;

CONSIDÉRANT que ces violences peuvent également survenir dans les plateaux sportifs municipaux ;

CONSIDÉRANT les conséquences importantes de ces violences aux niveaux physique, psychologique et social ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a déposé en février 2024, le projet de loi n°45 modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports (LSS) afin de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports ;

CONSIDÉRANT que les fédérations sportives québécoises et des organismes nationaux de loisir reconnus dans le cadre du *Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises des organismes nationaux de loisir* du gouvernement provincial ont l'obligation d'adopter une politique en matière de protection de l'intégrité ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du *Programme de soutien financier des associations sportives régionales (PSASR)* de la Ville de Montréal, un Code d'éthique en sport sain et sécuritaire s'applique à toutes les associations sportives régionales reconnues par le programme ;

CONSIDÉRANT que les plateaux sportifs accueillent des personnes usagères qui ne sont pas affiliées aux fédérations sportives québécoises, aux organismes nationaux de loisir ou aux associations sportives régionales reconnues par le PSASR ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'uniformiser les mesures en matière de protection de l'intégrité des personnes dans les plateaux sportifs à l'échelle de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que des organismes ont l'expertise pour accompagner les municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant des environnements sportifs sécuritaires et exempts de violence ;

CONSIDÉRANT l'importance que les plateaux sportifs soient exempts de toutes formes de discriminations (ex. grossophobie, âgisme, capacitisme, racisme, sexisme, homophobie, transphobie, etc.) afin de favoriser un usage inclusif des plateaux sportifs par toute la population montréalaise ;

CONSIDÉRANT que du matériel de sensibilisation (ex. affiche) est déjà produit dans le cadre des journées de reconnaissance (ex. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, Semaine d'action contre le racisme, Journée internationale des personnes âgées, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, Journée internationale des droits des femmes, etc.) ;

CONSIDÉRANT que les centres sportifs et de loisirs sont parmi les principaux endroits où les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ craignent d'être discriminés à Montréal²² ;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter les remarques discriminatoires (ex. « lancer comme une fille ») dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT qu'un accueil bienveillant est essentiel pour que toutes et tous se sentent bienvenus dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de former le personnel présent sur les plateaux sportifs à l'accueil des personnes avec des limitations fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT que la formation *Agir dans le respect de la personne* permet de former des personnes agentes multiplicatrices qui forment à leur tour le personnel qui est en contact avec la population dans les parcs et les plans d'eau municipaux afin de leur permettre, notamment, de reconnaître la discrimination fondée sur le genre ou l'identité de genre ;

CONSIDÉRANT l'importance pour toutes les parties prenantes des plateaux sportifs (ex. personnes usagères, associations sportives, parents, responsables d'installation, etc.) de porter un message commun contre les discriminations et les violences ;

²² En effet, selon les données de la consultation des communautés LGBTQ2+ de Montréal, 72 % des membres de ces communautés craignent d'être discriminés dans ces lieux. Consulter le rapport à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/sujets/communautes-lgbtq2>

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-7 Se doter dès que possible d'une Politique de tolérance zéro à l'égard des violences sous toutes ses formes dans les plateaux sportifs en collaboration avec les arrondissements, et ce, tout en développant une expertise pour accompagner les arrondissements dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant des environnements sportifs sécuritaires et exempts de toutes formes de violences et de discriminations ;

R-8 Sensibiliser, en collaboration avec les arrondissements, les organismes utilisateurs et les personnes usagères des plateaux sportifs aux enjeux de discriminations et de violences (physiques, psychologiques, sexuelles) en :

- a. Faisant des campagnes percutantes à ce sujet, notamment en affichant des messages dans les plateaux sportifs ;
- b. Publicisant largement la ligne d'aide « Je porte plainte »²³ dans les plateaux sportifs et en encourageant les partenaires en prestation de services à faire de même.

R-9 Former en continu le personnel des plateaux sportifs, en s'appuyant sur le modèle de la formation *Agir dans le respect de la personne*, sur toutes les formes de discriminations dans une perspective intersectionnelle, et ce, afin qu'il soit en mesure de bien accueillir toutes les personnes usagères et d'intervenir adéquatement lors d'incidents.

2.4 Aménager les plateaux sportifs pour les rendre accessibles et attrayants pour toutes et tous

Les membres de la Commission estiment que l'aménagement des plateaux sportifs et de leurs abords peut être bonifié afin de rendre les plateaux sportifs davantage accessibles à toutes et à tous.

L'un des changements à l'environnement physique des plateaux sportifs qui apparaît importants aux yeux des membres de la Commission est d'aménager ces installations et leurs abords pour permettre une plus grande socialisation entre les personnes usagères. En effet, les organismes rencontrés par la Commission ont souligné l'intérêt d'avoir des espaces accueillants pour que les personnes puissent se retrouver et échanger avant et après leurs activités physiques sportives. Il s'agit, par exemple, de faire en sorte que l'espace d'accueil du centre sportif soit un environnement agréable muni de chaises et de tables où des

²³ Disponible [ici](#).

personnes peuvent se retrouver avant ou après une activité physique ou sportive. Les organismes ont mis de l'avant l'intérêt de ce type d'aménagement pour différents groupes de population, comme les personnes issues de l'immigration, les adolescentes et les personnes âgées, pour qui la socialisation est un aspect à ne pas négliger pour favoriser leur appropriation des plateaux sportifs.

Au sujet des personnes issues de l'immigration, l'organisme Montréal-Métropole en santé note, dans une recherche-action ²⁴, que les activités physiques et sportives « qui permettent de faire des rencontres pour briser l'isolement, qui accompagne parfois l'immigration, sont appréciées »²⁵ et que ces rencontres facilitent l'accès des familles immigrantes et/ ou racisés à ces activités.

À propos des adolescentes, un rapport sur l'activité physique et sportive des adolescentes souligne l'importance de permettre la socialisation : « le plaisir éprouvé par les adolescentes proviendrait des occasions qu'offre la pratique d'activités physiques et sportives de passer du temps avec leurs amies, [...]. Pour les filles, cette étape de socialisation est primordiale »²⁶. Par ailleurs, pour les femmes et les adolescentes, la sécurité et le sentiment de sécurité sont des éléments essentiels à prendre en compte dans l'aménagement des plateaux sportifs et de leurs abords. Comme le souligne le Conseil des Montréalaises, le sentiment d'insécurité « se manifeste particulièrement dans les endroits peu achalandés, notamment les grands espaces déserts comme les parcs, les bois, etc., qui sont souvent utilisés pour le sport ou les activités physiques comme la marche, la course et le vélo »²⁷. S'assurer de l'aménagement sécuritaire des plateaux sportifs s'avère donc essentiel pour favoriser leur usage par les femmes et les adolescentes.

Du côté des personnes âgées, le manque d'espace pour socialiser et se reposer représente un obstacle à leur fréquentation des plateaux sportifs. Un des organismes rencontrés par la Commission rapportait que les bancs et les aires de repos sont des améliorations nécessaires pour rendre les plateaux sportifs plus accessibles aux personnes âgées. La présence de bancs aux abords des plateaux sportifs permet de faciliter les déplacements des personnes âgées, mais aussi d'une diversité de personnes, notamment celles avec des limitations fonctionnelles, vers ceux-ci. En outre, pour les personnes âgées, la fréquentation des plateaux sportifs est une occasion de briser l'isolement en socialisant, si l'aménagement des lieux le permet. Dans un contexte de vieillissement de la population, les membres de la Commission estiment que ces éléments sont importants à considérer dans l'aménagement des plateaux sportifs.

Pour les membres de la Commission, l'aménagement des installations sanitaires dans les plateaux sportifs est aussi un élément à examiner de près pour favoriser l'accès inclusif à ces

²⁴ Il s'agit de la recherche-action *Savoir prendre soin +* qui vise à concevoir des services d'activité physique et sportive et d'alimentation à partir de l'approche de l'ADS+.

²⁵ Montréal-Métropole en santé, *Synthèse des résultats sur les préférences, les barrières et les facilitateurs aux activités physiques et sportives*, https://www.montrealmetropoleensante.ca/wp-content/uploads/2024/02/2024-02-16-MMS_OnePager_FR_20240123_JD_APS1.pdf

²⁶ Source: ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013), *L'activité physique et sportive des adolescentes : bilan, perspectives et pistes d'action*, p.15.

²⁷ Conseil des Montréalaises (2023), *Femmes et sports : une course à obstacles*, p.12.

installations. L'absence de toilettes équipées, particulièrement aux abords des plateaux sportifs extérieurs, représente un enjeu important pour les femmes et les adolescentes notamment. À cet égard, une étude sur l'usage des parcs par les jeunes, rapportée dans un avis du Conseil jeunesse de Montréal (CJM), note que les jeunes femmes se retrouvent à uriner dans les buissons et que « l'inaccessibilité des toilettes publiques (qui peuvent être absentes ou fermées) pousse même certains groupes à quitter le parc »²⁸. Cela amène le CJM à considérer que « les toilettes sont indispensables »²⁹. Cet avis a été partagé par plusieurs organismes rencontrés par la Commission, qui ont également souligné l'importance que ces toilettes, de même que les vestiaires, soient accessibles universellement et permettent d'accueillir toutes personnes. Au sujet des vestiaires, un rapport du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec soulignait en 2013 qu'une des « pistes d'action pour favoriser la pratique régulière d'activités physiques et sportives chez les adolescentes » est d'« aménager le vestiaire des filles pour le rendre plus convivial et agréable (ex. : installer des séchoirs à cheveux, rafraîchir la peinture, placarder les murs de photos ou d'images d'adolescentes actives) »³⁰.

Enfin, un dernier élément à souligner en lien avec l'aménagement des plateaux sportifs est la signalisation. Les organismes rencontrés ont fait part des enjeux liés au manque de signalisation aux abords des plateaux sportifs extérieurs particulièrement. Ils ont ainsi rapporté que dans certains grands parcs, il est difficile de retrouver les différents équipements qui s'y retrouve, comme un terrain de sport ou les toilettes. L'ombudsman de Montréal a notamment noté cet enjeu dans un dossier sur les irritants découlant des activités sportives dans un parc en demandant d'installer des enseignes indiquant l'existence de toilettes publiques et le chemin pour s'y rendre³¹. Pour les personnes qui s'initient à une nouvelle activité physique et sportive, le manque de signalisation peut représenter une barrière de plus à leur accès aux plateaux sportifs. Par exemple, si elles ne sont pas en mesure de retrouver le point de départ d'une activité parce que le chalet de parc n'a pas d'adresse trouvable sur des applications de localisation et de cartographie (de type *Google Maps*). Par ailleurs, la capacité de s'orienter dans un espace public est un élément qui permet de favoriser le sentiment de sécurité.

Les membres de la Commission proposent ainsi des pistes de solutions pour rendre l'environnement physique des plateaux sportifs plus inclusif et permettre une meilleure appropriation par une diversité de Montréalaises et Montréalais.

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du *Plan nature et sports* adopté par la Ville de Montréal en 2021 est d'« Améliorer la qualité des installations récréatives et sportives municipales » ;

²⁸ Conseil jeunesse de Montréal (2022), *Montréal Nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, p.59.

²⁹ *Ibid.*, p.75.

³⁰ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013), *L'activité physique et sportive des adolescentes : bilan, perspectives et pistes d'action*, p.22.

³¹ Ombudsman de Montréal (2008), *Irritants découlant des activités sportives dans un parc*, <https://ombudsmandemontreal.com/dossiers-traites/exemples-de-dossiers-traites-charte/bruits-et-nuisances>.

CONSIDÉRANT l'importance de faciliter la socialisation dans les plateaux sportifs pour favoriser leur usage, entre autres, par les adolescentes, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées, tel que rapporté par les organismes rencontrés par la Commission ;

CONSIDÉRANT l'importance des bancs publics pour faciliter la mobilité des personnes âgées, des parents avec de jeunes enfants et des personnes avec des limitations fonctionnelles, notamment ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des espaces ombragés dans les plateaux sportifs extérieurs ;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser le sentiment de sécurité et la sécurité des femmes, des adolescentes et des personnes de la diversité de genre aux abords et dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a élaboré en 2022 un guide intitulé *Créer des lieux publics où l'on se sent en sécurité : Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaire*³², qui propose une série de questions à considérer lors de la conception, consultation, réalisation et évaluation de projets d'aménagement des lieux publics dans une perspective d'ADS+, et l'intérêt de le faire connaître davantage auprès des équipes de la Ville ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-10 Favoriser l'aménagement d'espaces pour socialiser dans les plateaux sportifs ainsi que la mise en place de bancs publics à leurs abords, tout en s'assurant de leur aménagement sécuritaire selon les principes du guide de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT que le manque de toilettes dans les parcs est une barrière d'accès aux plateaux sportifs extérieurs notamment pour les femmes et les adolescentes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Jeunesse de Montréal recommande, dans son avis *Montréal Nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*³³, « Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité en nombre suffisant d'installations sanitaires propres, sécuritaires et adéquates pour une utilisation nocturne dans les parcs publics » ;

³² Disponible [ici](#).

³³ Disponible [ici](#).

CONSIDÉRANT que les toilettes non genrées et accessibles universellement permettent d'accueillir toute personne, peu importe ses limitations fonctionnelles et son identité ou expression de genre ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir un lieu agréable et équipé pour se changer et se rafraîchir à la suite d'une activité physique ou sportive afin de favoriser l'accès des adolescentes notamment ;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'accessibilité aux produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux* mis en place par la Ville de Montréal en 2022 facilite la distribution de produits menstruels gratuits dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT que « La distribution des produits menstruels gratuits et accessibles dans des édifices municipaux représente un moyen concret d'assurer la dignité de toutes personnes ayant des règles et d'agir contre la précarité menstruelle que peuvent vivre celles en situation de pauvreté », comme le souligne le *Programme d'accessibilité aux produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux* de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que le déploiement de vestiaires universels dans les plateaux sportifs est en cours et que ceux-ci font l'objet d'évaluations, comme ça été le cas pour le Complexe aquatique de Rosemont, pour lequel un sondage a été réalisé auprès des personnes utilisatrices du vestiaire universel et qui révèle que ces personnes affichent un niveau de satisfaction élevé au sujet de l'aménagement du vestiaire universel ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-11 Faciliter l'accès aux installations sanitaires dans les plateaux sportifs en :

- a. Mettant à disposition de la population des toilettes non genrées, accessibles universellement, propres et sécuritaires, ainsi que des lieux adéquats pour se rafraîchir après les activités physiques et sportives ;
- b. Encourageant les arrondissements à participer au *Programme d'accessibilité aux produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux* et en dotant tous les plateaux sportifs de poubelles pour les produits menstruels ;
- c. Poursuivant le déploiement de vestiaires universels dans les plateaux sportifs.

CONSIDÉRANT que « savoir où l'on est et où l'on va » est un des six principes d'aménagement sécuritaire³⁴ ;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir retrouver facilement les équipements offerts dans les parcs ;

CONSIDÉRANT que plusieurs plateaux sportifs ainsi que des chalets et du mobilier urbain sont situés dans des parcs ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-12 Identifier les équipements disponibles (équipements sportifs, toilettes, chalet de parc, mobilier urbain, etc.) aux entrées des grands parcs et des parcs d'arrondissements et d'améliorer la signalisation pour retrouver ces équipements dans les plateaux sportifs extérieurs.

2.5 S'outiller davantage pour une prise de décision éclairée

Afin de favoriser l'accès inclusif aux plateaux sportifs, les membres de la Commission sont d'avis que la Ville pourrait développer certains outils qui contribueraient à éclairer les décisions relatives à ces installations.

Comme premier élément important, les commissaires estiment que la Ville devrait être en mesure d'avoir une vue d'ensemble des personnes qui fréquentent les plateaux sportifs de même que celles qui ne les fréquentent pas. Les commissaires soulèvent, en effet, le manque de connaissance fine des besoins de la population qui découle de l'absence de portrait de la fréquentation détaillé. Des organismes rencontrés par la Commission estiment que la collecte de certaines données pourrait permettre à la Ville de mieux considérer les besoins en matière d'accessibilité aux plateaux sportifs. Plus précisément, comme le suggère le Conseil des Montréalaises à propos de ces données :

« Ce peut être, par exemple, des données genrées sur la fréquentation des installations, la réservation des terrains et des plateaux sportifs, ou encore le soutien financier aux associations et clubs sportifs masculins et féminins, ventilées selon les caractéristiques sociales (revenus, âge, origine, identité de genre, etc.) »³⁵

Une meilleure connaissance des besoins de la population montréalaise permettrait de mieux orienter les décisions et les actions pour renforcer le caractère inclusif des plateaux sportifs. Cela permettrait également d'assurer une cohérence des interventions en sports et

³⁴ Source : Ville de Montréal (2022), *Créer des lieux publics où l'on se sent en sécurité : Aide-mémoire sur les principes d'aménagement sécuritaires*, https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/aide-memoire_principes_aménagement_sécuritaire_2022_final_v3.pdf

³⁵ Conseil des Montréalaises (2023), *Femmes et sports : une course à obstacles*, p.16.

loisirs sur l'ensemble du territoire de la Ville. Diverses stratégies peuvent être utilisées pour obtenir ces données. Il s'agit, par exemple, d'amplifier la portée des rapports de fréquentations qui sont déjà produits ou encore de prendre appui sur l'observation comme outil de collecte de données³⁶. Les membres de la Commission tiennent à souligner l'intérêt d'avoir des données uniformes au niveau de la Ville, tout en étant bien au fait de l'importante concertation des acteurs nécessaire pour réaliser ces portraits de fréquentation.

Par ailleurs, les membres de la Commission jugent que le déploiement de l'ADS+ devrait être renforcé en ce qui concerne l'offre en sport en loisirs sur les plateaux sportifs. L'ADS+, déployée à la Ville depuis quelques années, « est à la fois un processus et un outil qui vise à tenir compte des réalités et des besoins particuliers des personnes lors de la mise en place d'initiatives »³⁷. Les commissaires sont d'avis qu'il est essentiel de développer cette expertise au sein des équipes responsables des plateaux sportifs, notamment les équipes des arrondissements, pour s'assurer que l'offre et l'aménagement de ces installations répondent aux divers besoins de la population. Au cours de sa démarche, la Commission a pu prendre connaissance des résultats de l'application de l'ADS+ dans le projet du complexe aquatique de Rosemont et dans certains projets en sport et loisirs à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Pour les membres de la Commission, ce sont des exemples à suivre pour favoriser l'accès inclusif aux plateaux sportifs.

L'intérêt d'appliquer l'ADS+ est notamment mis en lumière par certains exemples d'accès différenciée aux plateaux sportifs. Par exemple, le Conseil des Montréalaises relève que « les femmes, et même les filles dans certains cas, consacrent encore beaucoup de temps au travail reproductif (Femmes et sport au Canada, 2021). Or, cela constitue pour elles une grande limite à la pratique d'activités sportives et physiques »³⁸. Alors que Montréal-Physiquement active note dans un mémoire que « l'hiver est identifié comme une barrière significative à la pratique des activités physiques et sportives, notamment pour les personnes racisées et immigrantes qui n'ont pas grandi dans un climat hivernal ou qui n'ont pas eu accès aux activités physiques hivernales dans leur milieu familial »³⁹. Ce ne sont que des exemples des divers besoins de la population montréalaise qui doivent être pris en compte dans l'offre des plateaux sportifs.

De plus, les organismes rencontrés par la Commission ont proposé de nombreuses pratiques prometteuses pour bonifier l'offre en sports et loisirs afin de favoriser l'accès de toutes et tous aux plateaux sportifs. Les pratiques proposées illustrent les bienfaits de l'ADS+ lorsqu'elle est appliquée à l'offre dans ces installations. Les organismes ont, par exemple,

³⁶ La pertinence de cet outil de collecte de données pour connaître les pratiques des personnes usagères des espaces publics est notamment démontrée dans l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé *Montréal Nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*.

³⁷ Ville de Montréal (2020), *ADS+101*, p.4.

³⁸ Conseil des Montréalaises (2023), *Femmes et sports : une course à obstacles*, p.11.

³⁹ Montréal-Physiquement Active (2023), *Les activités physiques et sportives comme levier à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec en vue du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, p.6.

suggéré d'offrir plusieurs moyens d'inscription pour contrer les barrières liées à la fracture numérique; de coordonner les horaires de cours qui attirent une majorité de femmes à ceux de cours pour enfants pour contrer les barrières liées aux inégalités de partage du travail reproductif; ou encore, d'offrir des activités hivernales faciles d'accès et peu dispendieuses comme des buttes de glissade. Une application de l'ADS+ dans le développement de l'offre sur les plateaux sportifs permet ainsi d'identifier des avenues favorisant l'accès aux plateaux sportifs en réduisant certaines barrières d'accès.

Enfin, un dernier élément pour que la Ville s'outille davantage concerne les pratiques prometteuses pour rendre les plateaux sportifs plus inclusifs. En plus de celles partagées par les organismes, les membres de la Commission ont pu constater que les arrondissements ont diverses pratiques qui favorisent l'accès inclusif aux plateaux sportifs, notamment au niveau de la programmation. La portée de toutes ces pratiques prometteuses devrait être amplifiée en les recensant, d'une part, et en les diffusant, d'autre part. Les membres de la Commission sont d'avis que l'ensemble des équipes responsables des plateaux sportifs devraient être au fait des meilleures pratiques, qui pourraient être réunies dans une base de données communes afin de favoriser l'accès inclusif aux plateaux sportifs à l'échelle montréalaise.

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir des données genrées, ventilées et croisées sur les personnes usagères qui fréquentent les plateaux sportifs pour développer une offre en sports et loisirs davantage adaptée et équitable ;

CONSIDÉRANT le besoin de savoir qui sont les groupes de population qui ne fréquentent pas les plateaux sportifs afin d'avoir des interventions mieux ciblées pour favoriser leur accès ;

CONSIDÉRANT que certaines données de fréquentation sont déjà récoltées, particulièrement pour les plateaux sportifs intérieurs, notamment par le biais des partenaires de l'offre en sports et loisirs, mais que celles-ci sont limitées ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'observation comme méthode de collecte de données pour réaliser des portraits des usages dans les espaces publics comme les plateaux sportifs extérieurs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de standardiser les données récoltées au sujet de la fréquentation des plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des outils communs aux arrondissements tout en respectant leurs spécificités propres ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-13 Développer les outils nécessaires pour avoir un portrait détaillé et évolutif des personnes usagères qui fréquentent les plateaux sportifs ainsi que pour faire l'analyse des besoins locaux et des barrières d'accès, et ce, en prenant compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Montréal de poursuivre l'intégration de l'ADS+ à l'ensemble de ses politiques, programmes et initiatives dans le *Plan stratégique Montréal 2030* avec pour objectif de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion ;

CONSIDÉRANT qu'« Intégrer une perspective intersectionnelle dans les Plans visant [...] le développement des installations et événements sportifs » est une des actions du *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025* (action 2,22) de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que l'intégration de l'ADS+ à chacune des étapes du développement de l'offre en sports et loisirs favorise un accès inclusif de toute la population montréalaise aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement de l'expertise en arrondissement ;

CONSIDÉRANT que les arrondissements intègrent l'ADS+ dans le développement de leur offre en sports et loisirs à différents niveaux ;

CONSIDÉRANT que le projet pilote d'intégration de l'ADS+ dans le projet de construction du nouveau complexe aquatique de Rosemont a permis d'identifier de bonnes pratiques et de faire des apprentissages ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une initiative qui vise à soutenir l'autonomisation des unités de la Ville dans la création et le déploiement d'un plan d'implantation de l'ADS+ adapté, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a intégré l'ADS+ dans des projets spécifiques de son offre en sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT que les organismes rencontrés par la Commission ont partagé de nombreuses pratiques prometteuses pour bonifier l'offre en sports et loisirs afin de favoriser l'accès de tous et toutes aux plateaux sportifs ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-14 Accélérer le déploiement de l'ADS+ en incitant l'ensemble des arrondissements à développer un plan d'implantation de l'ADS+ dans leur offre en sports et loisirs et à former et accompagner les organismes partenaires en sports et loisirs à l'ADS+.

CONSIDÉRANT l'intérêt de réunir et de faire connaître les pratiques prometteuses qui favorisent l'accès de toute la population montréalaise aux activités physiques et sportives ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage mené par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal auprès des arrondissements a permis de recenser plus d'une vingtaine d'initiatives locales pour une offre de services inclusive en sport et activité physique ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-15 Faciliter le partage de connaissances des pratiques prometteuses pour l'accès inclusif aux plateaux sportifs, notamment en mettant en place une base de données des initiatives des arrondissements afin que leur offre en sports et loisirs rejoigne toute la population montréalaise.

2.6 Des partenariats et des processus administratifs favorisant l'accès inclusif aux plateaux sportifs

Renforcer l'accès inclusif aux plateaux sportifs demande également de se pencher sur certaines pratiques partenariales et administratives. Les échanges avec les organismes ont permis aux membres de la Commission de mettre le doigt sur certaines pratiques qui pourraient être revues pour rendre les plateaux sportifs davantage inclusifs.

Un premier mécanisme administratif à développer davantage, selon les membres de la Commission, est celui de la consultation. Consulter la population, les organismes et les personnes expertes permet de s'assurer d'une offre de plateaux sportifs adéquate. Certains organismes rencontrés par la Commission suggèrent à la Ville de consulter les personnes concernées avant l'aménagement des plateaux sportifs. Il s'agit, par exemple, de consulter des jeunes avant la construction d'une nouvelle piste à rouleaux. D'autres organismes ont souligné l'importance de consulter également les femmes et adolescentes, de même que leurs associations sportives, notamment pour connaître leurs besoins et intérêts en matière de plateaux sportifs. Enfin, d'autres organismes invitent la Ville à s'adjoindre des services d'organismes qui ont l'expertise sur les besoins spécifiques de certains groupes de population, comme les organismes experts en accessibilité universelle. Toutes ces suggestions participent à l'application de l'ADS+ dans les projets de plateaux sportifs. En

effet, comme l'indique le *Guide ADS+ 101* de la Ville⁴⁰, consulter les groupes visés ou des ressources expertes contribue à la « réalisation de projets innovants adaptés aux besoins et aux réalités d'une métropole diversifiée ». Les membres de la Commission considèrent que les investissements pour la mise à niveau et la construction d'installations sportives de la Ville sont une excellente occasion d'inclure davantage et de renforcer les mécanismes de consultation.

Dans l'esprit de développer des partenariats favorisant l'accès inclusif aux plateaux sportifs, certains organismes rencontrés par la Commission ont souligné que le milieu scolaire a également un rôle à jouer dans l'accès aux plateaux sportifs. Depuis 2018, le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux est régi par des ententes entre la Ville et les centres de services scolaires. Celles-ci s'inscrivent dans l'idée que « les infrastructures tant scolaires que municipales sont des biens publics qui appartiennent à la collectivité »⁴¹. Or, les ententes de partage et leur application font en sorte que l'accès aux installations sportives scolaires diffère d'un arrondissement à l'autre. L'accès à ces installations n'est donc pas optimal. Dans un contexte où le nombre de plateaux sportifs est limité, les membres de la Commission sont d'avis qu'il faudrait s'assurer de maximiser l'utilisation des installations sportives scolaires au bénéfice de toutes les Montréalaises et tous les Montréalais.

Un autre élément qui s'avère important à aborder selon les commissaires, ce sont les difficultés rencontrées par certains organismes régionaux desservant des groupes de population spécifiques (ex. personnes autochtones) et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire de Montréal. Lors des rencontres de la Commission avec les organismes, il a été soulevé à plusieurs reprises que ces organismes connaissent de nombreuses difficultés dans leur accès aux plateaux sportifs dans un contexte où la reconnaissance du sport régional est tout de même récente à Montréal. En effet, depuis l'adoption de la *Déclaration sur le sport régional* en 2010, la Ville et les arrondissements reconnaissent le sport régional comme faisant partie de leur offre de service, mais ce n'est qu'en 2022, à la suite de la délégation par les arrondissements de leurs compétences en sport régional à la Ville de Montréal, que la *Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional* est adoptée pour, entre autres, faciliter l'accès aux plateaux sportifs aux organismes sportifs à vocation régionale. En outre, la Ville applique la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* qui permet aux organismes offrant des activités de loisir aux personnes vivant avec des limitations ou déficiences d'accéder aux plateaux sportifs. En parallèle, les arrondissements ont des politiques de reconnaissance et de soutien qui permettent à des organismes locaux d'avoir accès à des plateaux sportifs. Or, malgré toutes ces politiques de reconnaissance, certains organismes régionaux desservant des groupes de population spécifiques, et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire de Montréal, ne bénéficient pas du soutien offert pour l'accès aux plateaux sportifs. Pour certains organismes rencontrés par la Commission, cela se traduit par une

⁴⁰ Disponible [ici](#).

⁴¹ Ville de Montréal (2018), *Plan directeur du sport et du plein air urbains 2018-2028 : stratégie d'interventions et objectifs*, p.18.

impression d'un manque d'équité pour les clientèles qu'elles desservent. Les commissaires estiment que des efforts supplémentaires devraient être consentis pour permettre aux organismes régionaux desservant des groupes de population spécifiques de jouir d'une reconnaissance régionale qui faciliterait leur accès aux plateaux sportifs.

Cette proposition fait écho à une recommandation formulée dans le cadre de la consultation sur le projet de la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise : « R-13 Élaborer un mécanisme simplifié de reconnaissance des regroupements selon le modèle PANAM (panmontréalais) ». Le Comité exécutif avait répondu positivement à cette recommandation en mandatant le SDIS d'élaborer « un mécanisme de reconnaissance qui pourra s'inspirer du PANAM permettant aux regroupements et, le cas échéant, aux organismes communautaires pan montréalais, l'accès aux services et équipements dont ils ont besoin pour remplir leur mission »⁴². D'ailleurs, au sujet de PANAM, certains organismes rencontrés par la Commission ont invité la Ville à revoir sa politique et son application de manière à simplifier les procédures administratives exigées. Bref, les membres de la Commission sont d'avis que la reconnaissance du sport régional à Montréal demande encore des ajustements afin que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais puissent avoir accès aux plateaux sportifs. Les membres de la Commission souhaitent également souligner l'importance de la collaboration des arrondissements à cet égard.

Finalement, les membres de la Commission considèrent que l'accès aux plateaux sportifs doit également être facilité dans le cadre des Jeux du Québec, une compétition multisport pour jeunes qui se déploie en fonction de territoires sportifs. Sur l'île de Montréal, il existe trois territoires sportifs et ce découpage entraîne des barrières d'accès aux plateaux sportifs. Le redécoupage des territoires pourrait contribuer à favoriser la pratique sportive chez les jeunes grâce à un accès facilité aux séances d'entraînement et aux compétitions sportives. C'est d'autant plus important pour les jeunes filles dans la mesure où elles connaissent une hausse importante de l'inactivité physique à l'adolescence, comme mentionné précédemment. Les commissaires sont d'avis que tout doit être mis en place pour favoriser chez elles la pratique d'activités physiques et sportives.

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte les besoins de la population en amont dans les processus d'élaboration des projets d'investissements dans les plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal offre aux arrondissements des programmes d'aide financière pour les installations sportives et les parcs⁴³ ;

⁴² Ville de Montréal (2021), Réponse du comité exécutif aux recommandations de la commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur le projet de la politique montréalaise pour l'action communautaire, https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPCE_ACTION_20210609.PDF

⁴³ Comme le *Programme des installations sportives extérieures* et le *Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux*.

CONSIDÉRANT le besoin de consulter directement la population pour connaître ses besoins en matière de plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter les organismes qui œuvrent auprès d'une clientèle spécifique (ex. personnes âgées, personnes avec des limitations fonctionnelles, etc.) pour développer une offre adaptée à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT que l'axe 3 de la *Stratégie de réconciliation 2020-2025*, Soutenir la communauté autochtone urbaine, met de l'avant l'importance de consulter les organisations autochtones ;

CONSIDÉRANT que les arrondissements ont déjà comme pratique de consulter des organismes partenaires locaux ;

CONSIDÉRANT que les projets admissibles au financement du *Programme d'aménagement urbain inclusif* de la Ville de Montréal doivent comporter un processus de consultation et que celui-ci peut prendre plusieurs formes : consultations publiques, consultations de comités formels, consultations citoyennes ciblées avec des usagères et usagers, consultations des expertes et experts ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-16 Intégrer l'obligation d'inclure un processus de consultation pour les projets qui bénéficient des programmes de soutien financier aux arrondissements.

CONSIDÉRANT que les installations sportives scolaires peuvent contribuer à un plus grand accès de la population montréalaise aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'approbation en 2018 de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Secrétariat à la région métropolitaine et les Commissions scolaires de Montréal visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux (résolution CM 18 1263) qui permet aux arrondissements de faire des ententes avec les centres de services scolaires à ce sujet ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces ententes fait en sorte que l'accès aux installations et équipements scolaires varie d'un arrondissement à l'autre ;

CONSIDÉRANT l'importance d'optimiser l'accès aux installations et équipements scolaires à l'échelle de toute la Ville ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-17 S'assurer, en collaboration avec les arrondissements, que les ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre les arrondissements et les centres de services scolaires ainsi que leur application permettent un accès optimal de l'ensemble de la population montréalaise aux installations et équipements scolaires.

CONSIDÉRANT l'enjeu de « Disponibilité des infrastructures pour les organismes ayant une offre de service en sport régional et adapté » tel que reconnu dans le *Plan nature et sports* adopté par la Ville de Montréal en 2021 ;

CONSIDÉRANT que la *Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional* permet uniquement aux organismes sportifs à vocation régionale d'obtenir du soutien pour le prêt de plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT que les politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements sont, généralement, une occasion d'obtenir du soutien pour le prêt de plateaux sportifs pour les organismes locaux, dont la mission s'inscrit dans une compétence d'arrondissement et dont la clientèle réside majoritairement dans l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT que des organismes qui desservent des groupes de population spécifiques (ex. personnes avec des limitations fonctionnelles, personnes autochtones, etc.), et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire montréalais, ne bénéficient pas des politiques de reconnaissance dans la mesure où ils ne sont pas des organismes sportifs à vocation régionale ni des organismes qui desservent une population locale ;

CONSIDÉRANT que la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* permet aux organismes offrant des activités de loisir aux personnes vivant avec des limitations ou déficiences qui en bénéficient d'accéder aux équipements et installations de la Ville (piscines, arénas, parcs) et des arrondissements, dans la limite de leur disponibilité ;

CONSIDÉRANT que des organismes rencontrés par la Commission ont rapporté que ce ne sont pas tous les arrondissements qui appliquent la reconnaissance PANAM ;

CONSIDÉRANT l'engagement de « Faciliter l'obtention d'une reconnaissance PANAM pour les organismes autochtones œuvrant sur le territoire de plusieurs arrondissements » inscrit dans l'axe 3 de la *Stratégie de réconciliation 2020-2025* afin de permettre aux organismes autochtones d'avoir accès aux plateaux sportifs ;

CONSIDÉRANT l'importance que les équipes en arrondissements responsables des plateaux sportifs soient au fait des engagements de la Ville de Montréal dans la *Stratégie de réconciliation 2020-2025* ;

CONSIDÉRANT que les politiques de reconnaissance existantes⁴⁴ ne répondent pas aux besoins d'accès aux plateaux sportifs de certains organismes régionaux desservant des groupes de population spécifiques (ex. personnes avec des limitations fonctionnelles, personnes autochtones, etc.) et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire de Montréal ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-18 Mettre en place, en collaboration avec les arrondissements, un mécanisme de reconnaissance régionale pour faciliter l'accès aux plateaux sportifs des organismes régionaux qui ne bénéficient pas des politiques de reconnaissance existantes, car ils desservent des groupes de population spécifiques et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire de Montréal.

CONSIDÉRANT que des organismes rencontrés par la Commission ont rapporté la lourdeur administrative pour recevoir la reconnaissance PANAM ;

CONSIDÉRANT que certains critères à respecter pour recevoir la reconnaissance PANAM représentent des barrières importantes d'accès à la reconnaissance pour certains organismes ;

CONSIDÉRANT que la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* fait l'objet d'une analyse en 2024 ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-19 Mettre à jour la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* en révisant les critères de reconnaissance et en simplifiant le processus de soumission de demande ainsi que la reddition de compte.

CONSIDÉRANT que le Programme des Jeux du Québec, compétition multisport pour les athlètes de 12 à 17 ans contribue à la pratique sportive chez les jeunes ;

⁴⁴ La *Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional*, les politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements et la *Politique de reconnaissance PANAM*.

CONSIDÉRANT l'importance de créer des conditions gagnantes pour inciter davantage de jeunes, notamment les adolescentes, à pratiquer des activités physiques et sportives ;

CONSIDÉRANT que Montréal est divisé en trois régions (Bourassa, Lac-Saint-Louis, Montréal) dans le cadre des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT que plusieurs associations sportives régionales et fédérations utilisent le même découpage pour la tenue de leurs compétitions ;

CONSIDÉRANT que ce découpage peut avoir pour effet de créer des déplacements plus longs pour les jeunes qui vont à leur entraînement ou leur compétition ;

CONSIDÉRANT que la *Déclaration sur le sport régional* adoptée par la Ville de Montréal et les 19 arrondissements en 2010 reconnaît que « Les jeunes Montréalais doivent pouvoir accéder à toute installation, sans égard à leur lieu de résidence » et que « Les jeunes ont le droit d'être soutenus équitablement peu importe leur territoire sportif » ;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la *Déclaration sur le sport régional*, la Ville de Montréal et les arrondissements se sont engagés à : « inviter le milieu du sport à redéfinir les territoires sportifs sur l'île de Montréal afin : d'accroître l'accès des jeunes à une grande diversité de sports ; de favoriser la progression des athlètes dans leur discipline sportive ; de favoriser l'accessibilité des participants à un réseau de compétitions bien organisé et bien réparti » ;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-20 Faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec pour revoir la division des régions de Montréal aux Jeux du Québec afin de prendre en compte les iniquités territoriales d'accès aux plateaux sportifs, et ce, en s'assurant que cette révision implique les acteurs montréalais.

CONCLUSION

Au terme de ses travaux, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a souhaité formuler des recommandations qui pourraient avoir un impact sur les barrières d'accès aux plateaux sportifs. La Commission propose 20 recommandations qui sont des avenues prometteuses pour réduire ces barrières et ainsi favoriser l'accès inclusif de toute la population montréalaise aux plateaux sportifs.

Lors de l'étude de ce dossier, plusieurs éléments ont été pris en considération. Les commissaires soulignent l'importance de favoriser l'accès aux plateaux sportifs, de lutter contre les discriminations et les violences qui peuvent s'y retrouver, de les aménager de manière à les rendre accessibles et attrayants pour tous et toutes, d'outiller davantage les équipes de la Ville pour une prise de décision éclairée à leur sujet et de développer des partenariats ainsi que des processus administratifs qui favorisent l'accès inclusif à ces installations.

La Commission reconnaît que la majorité des responsabilités liées aux sports appartient aux arrondissements et que toute l'offre sur les plateaux sportifs est possible grâce à la contribution des organismes partenaires issus du milieu associatif en sports et loisirs. La Commission souhaite donc insister sur le fait que la concertation et la synergie sont des conditions essentielles à la mise en place des propositions qu'elle formule dans ce rapport. La Commission est convaincue que la mise en œuvre de ses recommandations contribuera à rendre les plateaux sportifs montréalais davantage inclusifs pour toutes et tous.

Les membres de la Commission remercient le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour son soutien. Les membres de la Commission remercient également le Service de la diversité et de l'inclusion sociale ainsi que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour leur expertise. Les commissaires tiennent finalement à remercier chaleureusement les personnes représentantes des 14 organismes qui se sont rendues disponibles pour alimenter les travaux et les réflexions de la Commission.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent rapport peut être consulté sur la [page internet dédiée](#) des commissions permanentes, de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe.

ANNEXE 1 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Luc Denis, directeur, direction des sports et de l'activité physique

Christine Lagadec, cheffe de division - orientations, événements, équipements, pratiques sportives, direction des sports et de l'activité physique

Julie Paquet, conseillère en planification, direction des sports et de l'activité physique

Jamal Tarek El-Kurdi, agent de liaison, direction des sports et de l'activité physique

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Marie-Josée Meilleur, cheffe de division, Division équité et lutte contre les discriminations

Karine-Myrgianie Jean-François, conseillère en planification, direction des sports et de l'activité physique, Division Équité et de lutte aux discriminations

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Patricia Plante, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Evelyne Chicoine, cheffe de division - sports, loisirs et développement social de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants

Elsa Lavigne, directrice générale, AlterGo

Marine Gailhard, directrice générale, Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

Cécile Pétrignani, coordonnatrice des programmes, Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

Amélie Boudot, membre, Conseil des Montréalaises

Kenza Bennis, coordonnatrice, Conseil des Montréalaises

Sonia Vaillancourt, directrice générale, Conseil Québécois du loisir

Rosée Tremblay, directrice générale, FADOQ - Région Île de Montréal

Jocelyne Wiseman, présidente, FADOQ - Région Île de Montréal

Kim Marois, directrice des programmes et opérations, Fillactive

Philippe Meilleur, directeur général, Montréal Autochtone

Carine Thouveny, co-directrice de Montréal – Métropole en santé, coordonnatrice de Montréal physiquement active

Lya Porto, chargée de projet, Montréal en santé, Montréal physiquement active

Nathalie Boucher, directrice et chercheuse, Organisme Respire

Adrienne Blattel, coordinatrice et fondatrice, Plein air interculturel

Sylvain Croteau, directeur général, Sport'Aide

Josée Scott, directrice générale, Sport et Loisir de l'île de Montréal

Thibaut Hugueny, chargé de projet en plein air, Sport et Loisir de l'île de Montréal

Philippe Bourret, directeur général (intérim), Sports Montréal

Philippe Tessier, coordonnateur, Table de concertation des aînés de l'île de Montréal

ANNEXE 3 : Recommandations

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-1 Réduire les barrières économiques à l'accès aux plateaux sportifs en :

- a. Incitant l'ensemble des arrondissements à mettre en place le programme Accès-Loisirs, en bonifiant celui-ci et en faisant mieux connaître les bénéfices du programme ;
- b. Évaluant la possibilité d'instaurer une tarification sociale pour l'offre en sports et loisirs dans les plateaux sportifs.

R-2 Développer un complément au *Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants* qui soit spécifique aux plateaux sportifs, incluant des normes d'entretien, et de mettre en place des mécanismes assurant le respect de l'application de ces normes.

R-3 Favoriser, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires de l'offre en sports et loisirs, l'initiation aux activités physiques et sportives en instaurant la pratique des portes ouvertes et le prêt gratuit et sans réservation d'équipements et matériels sportifs et de plein air :

- a. En appuyant d'une expertise-conseil, au besoin, les arrondissements ;
- b. En s'assurant que ces pratiques soient réparties équitablement sur le territoire de chacun des 19 arrondissements ;
- c. En consultant les organismes locaux.

R-4 S'assurer, en collaboration avec les arrondissements, d'avoir une offre diversifiée de plateaux sportifs en accentuant la prise en compte des besoins évolutifs des Montréalaises et Montréalais, en particulier des groupes sous-représentés dans les plateaux sportifs, et des activités physiques et sportives émergentes.

R-5 Soutenir davantage la pratique libre, en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires en sports et loisirs, en encourageant la mise en place de plages horaires dédiées à cette pratique et le multi-usage dans les plateaux sportifs.

R-6 Améliorer les communications et l'accès à l'information sur les plateaux sportifs, en collaboration avec les arrondissements et les organismes partenaires en sports et loisirs, en :

- a. Bonifiant et rendant facilement disponible et accessible l'information sur les plateaux sportifs incluant leur programmation, le coût des activités, les plages horaires disponibles pour la pratique libre et les équipements d'accessibilité universelle mis en place, notamment ;
- b. Faisant des communications ciblées et adaptées afin de promouvoir les plateaux sportifs et leurs programmations auprès des groupes de population qui rencontrent plus de freins à la fréquentation des plateaux sportifs ;
- c. S'assurant que les communications reflètent la diversité de la population montréalaise ;
- d. Se dotant d'un guichet unique pour faciliter le partage d'informations aux organismes concernant l'accès aux plateaux sportifs dans l'ensemble des arrondissements.

R-7 Se doter dès que possible d'une Politique de tolérance zéro à l'égard des violences sous toutes ses formes dans les plateaux sportifs en collaboration avec les arrondissements, et ce, tout en développant une expertise pour accompagner les arrondissements dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant des environnements sportifs sécuritaires et exempts de toutes formes de violences et de discriminations ;

R-8 Sensibiliser, en collaboration avec les arrondissements, les organismes utilisateurs et les personnes usagères des plateaux sportifs aux enjeux de discriminations et de violences (physiques, psychologiques, sexuelles) en :

- a. Faisant des campagnes percutantes à ce sujet, notamment en affichant des messages dans les plateaux sportifs ;
- b. Publicisant largement la ligne d'aide « Je porte plainte »⁴⁵ dans les plateaux sportifs et en encourageant les partenaires en prestation de services à faire de même.

R-9 Former en continu le personnel des plateaux sportifs, en s'appuyant sur le modèle de la formation *Agir dans le respect de la personne*, sur toutes les formes de discriminations dans une perspective intersectionnelle, et ce, afin qu'il soit en mesure de bien accueillir toutes les personnes usagères et d'intervenir adéquatement lors d'incidents.

⁴⁵ Disponible [ici](#).

R-10 Favoriser l'aménagement d'espaces pour socialiser dans les plateaux sportifs ainsi que la mise en place de bancs publics à leurs abords, tout en s'assurant de leur aménagement sécuritaire selon les principes du guide de la Ville de Montréal.

R-11 Faciliter l'accès aux installations sanitaires dans les plateaux sportifs en :

- a. Mettant à disposition de la population des toilettes non genrées, accessibles universellement, propres et sécuritaires, ainsi que des lieux adéquats pour se rafraîchir après les activités physiques et sportives ;
- b. Encourageant les arrondissements à participer au *Programme d'accessibilité aux produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux* et en dotant tous les plateaux sportifs de poubelles pour les produits menstruels ;
- c. Poursuivant le déploiement de vestiaires universels dans les plateaux sportifs.

R-12 Identifier les équipements disponibles (équipements sportifs, toilettes, chalet de parc, mobilier urbain, etc.) aux entrées des grands parcs et des parcs d'arrondissements et d'améliorer la signalisation pour retrouver ces équipements dans les plateaux sportifs extérieurs.

R-13 Développer les outils nécessaires pour avoir un portrait détaillé et évolutif des personnes usagères qui fréquentent les plateaux sportifs ainsi que pour faire l'analyse des besoins locaux et des barrières d'accès, et ce, en prenant compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

R-14 Accélérer le déploiement de l'ADS+ en incitant l'ensemble des arrondissements à développer un plan d'implantation de l'ADS+ dans leur offre en sports et loisirs et à former et accompagner les organismes partenaires en sports et loisirs à l'ADS+.

R-15 Faciliter le partage de connaissances des pratiques prometteuses pour l'accès inclusif aux plateaux sportifs, notamment en mettant en place une base de données des initiatives des arrondissements afin que leur offre en sports et loisirs rejoigne toute la population montréalaise.

R-16 Intégrer l'obligation d'inclure un processus de consultation pour les projets qui bénéficient des programmes de soutien financier aux arrondissements.

R-17 S'assurer, en collaboration avec les arrondissements, que les ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre les

arrondissements et les centres de services scolaires ainsi que leur application permettent un accès optimal de l'ensemble de la population montréalaise aux installations et équipements scolaires.

R-18 Mettre en place, en collaboration avec les arrondissements, un mécanisme de reconnaissance régionale pour faciliter l'accès aux plateaux sportifs des organismes régionaux qui ne bénéficient pas des politiques de reconnaissance existantes, car ils desservent des groupes de population spécifiques et dont la clientèle provient de l'ensemble du territoire de Montréal.

R-19 Mettre à jour la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* en révisant les critères de reconnaissance et en simplifiant le processus de soumission de demande ainsi que la reddition de compte.

R-20 Faire des représentations auprès du Gouvernement du Québec pour revoir la division des régions de Montréal aux Jeux du Québec afin de prendre en compte les iniquités territoriales d'accès aux plateaux sportifs, et ce, en s'assurant que cette révision implique les acteurs montréalais.